

# ACTION URGENTE

DOCUMENT PUBLIC

Index AI : MDE 13/166/2008 – ÉFAI  
12 novembre 2008

Informations complémentaires sur l'AU 169/08 (MDE 13/084/2008, 17 juin 2008) et ses mises à jour (MDE 13/119/2008, 19 août 2008, et MDE 13/128/2008, 29 août 2008) – Arrestations arbitraires / Craintes de torture ou d'autres mauvais traitements / Prisonnière d'opinion

**IRAN**      **Mahboubeh Karami (f), 40 ans, journaliste et militante pour les droits des femmes**

---

Mahboubeh Karami a été acquittée par la 15<sup>e</sup> chambre du tribunal révolutionnaire de Téhéran le 11 novembre. Cette juridiction a estimé que les éléments présentés n'étaient pas suffisants pour justifier les accusations d'« *agissements contre la sûreté de l'État* » et de « *troubles à l'ordre public* » qui pesaient contre elle.

Cette journaliste et militante pour les droits des femmes a été arrêtée le 13 juin 2008 par des membres des forces de sécurité en civil alors qu'elle voyageait à bord d'un bus passant par le parc Mellat, à Téhéran, où venait de se tenir une manifestation. À la suite de son arrestation, elle a été conduite à la prison d'Evin, à Téhéran, où elle a été maintenue en détention jusqu'à sa libération sous caution, le 25 août 2008. Pendant sa détention, elle a été régulièrement interrogée sur ses activités au sein de la Campagne pour l'égalité, un réseau de militants qui réclame l'annulation des lois et des politiques discriminatoires à l'égard des femmes en Iran.

Mahboubeh Karami a été convoquée au tribunal le 1<sup>er</sup> novembre. À l'issue de cette audience, elle a déclaré à la Campagne pour l'égalité : « *Lors de cette audience, le juge m'a donné l'opportunité de présenter mes derniers arguments pour ma défense et j'ai confirmé les informations que j'avais fournies à plusieurs reprises lors de mes interrogatoires. Ce jour-là, des raisons personnelles m'ont amenée près du parc Mellat au moment où une manifestation se déroulait. Des agents en civil sont montés à bord du bus afin d'arrêter quelqu'un et ont soudain frappé un jeune homme. Mes protestations contre ce traitement ont entraîné ma propre arrestation.* »

À la suite de sa libération sous caution, Mahboubeh Karami a remercié Amnesty International pour son soutien.

**Aucune action complémentaire n'est requise de la part des membres du Réseau Actions urgentes. Un grand merci à tous ceux qui ont envoyé des appels.**